

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le trente mars à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à nouveau réunis pour la tenue d'une nouvelle séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins. Je déclare la séance ouverte et vais donc procéder à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. BROCHAND	Mme ROBORY-DEVAYE	Mme VAILLANT
M. GALY	M. ALUNNI	Mme ARINI
M. LEROY	Mme LEQUILLIEC	Mme AZEMAR-MORANDINI
M. BOTELLA	Mme VILLANI	M. ARTUSO
M. LISNARD	Mme PELLISSIER	M. CIMA
M. PIGRENET	M. ALFONSI	Mme GOUNY-DOZOL
Mme DESENS	M. LOPINTO	Mme REIX
M. GARRIS	Mme LAURENT	Mme BRUNETEAUX
M. ALENDIA	M. CLOS	M. CHIKLI
Mme DI BARI	M. DESENS	M. DE PARIENTE
Mme ROMIUM	M. GARCIA ABIA	Mme POURREYRON
M. CARRETERO	Mme CENNAMO	Mme DEWAVRIN
Mme BARASCUD	M. RAMY	M. TABAROT
M. FARINELLI	Mme REPETTO-LEMAITRE	Mme DORTEN
M. PASERO	M. FRIZZI	M. GROSJEAN
M. LAFARGUE	M. MELLAC	

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
Mme BALDEN qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.
M. DI MAURO qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.
Mme TARDIEU qui avait donné pouvoir à M. LAFARGUE.
M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. GALY.
Mme DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à Mme LAURENT.
M. TOULET qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
Mme ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. ARTUSO.
M. CHIAPPINI qui avait donné pouvoir à Mme BRUNETEAUX.
M. FIORENTINO qui avait donné pouvoir à M. DE PARIENTE.
Mme BENICHOU qui avait donné pouvoir à Mme POURREYRON.
M. CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.
Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à M. FRIZZI.
Mme LACOUR qui avait donné pouvoir à M. TABAROT.
M. VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. DESENS.

Le quorum est atteint et les procurations ont été vérifiées.

M. BROCHAND.- Je voudrais en mon nom personnel et au nom de la Communauté féliciter certains des représentants qui sont dans cette salle pour le succès qu'ils ont eu aux fonctions départementales. Cela nous permettra, je pense avec force et pouvoir, d'avoir une influence réelle sur les demandes que nous pourrons faire au Conseil Général. Bravo à tous ! N'oubliez pas que vous faites partie de l'intercommunalité et que vous travaillez pour toute l'intercommunalité.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 29/09/2014 et 18/12/2014

M. CLOS.- Je me permets de prendre la parole parce que j'ai constaté une petite erreur dans le procès-verbal du 18 décembre : sur les délibérations 20, 23 et 24, je me suis abstenu, et sur le PV, il est écrit que j'ai voté ces délibérations.

M. BROCHAND.- Nous changerons le contenu du PV.

Avez-vous des questions ou d'autres remarques sur ces PV ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le PV du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014 est approuvé l'unanimité.

Le PV du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014, dûment modifié, est approuvé l'unanimité.

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BROCHAND.- Cette liste figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.
Avez-vous des questions ? Pas de question, donc approbation.

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BROCHAND.- Cette liste figure aussi dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.
Avez-vous des questions ? Pas de question, donc approbation.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BROCHAND.- Ce dernier devra être choisi parmi les délégués communautaires présents. Je vous propose la candidature de Mme Marie POURREYRON. C'est la plus jeune d'entre nous aujourd'hui.

Nous allons passer, maintenant, à l'ordre du jour qui comporte 10 questions, en particulier le débat sur les Orientations Budgétaires que M. David LISNARD vous présentera en qualité de Vice-Président délégué aux Finances.
Dans l'immédiat, nous allons commencer par la délibération n° 1 de M. Georges BOTELLA, Vice-Président délégué aux Moyens généraux. M. BOTELLA, vous avez la parole.

1.- Modalités d'indemnisation des comptes épargne-temps transférés - Conventions-type entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et les collectivités territoriales (ou établissements publics) d'origine ou d'accueil

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Bonjour à tous.

Cette délibération n° 1 concerne les modalités d'indemnisation des comptes épargne-temps transférés, plus particulièrement les conventions-type à intervenir entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et les collectivités territoriales d'origine ou d'accueil.

Par délibération n° 28 du 9 janvier 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de comptes épargne-temps au sein de la C.A.P.L., selon des modalités d'application préalablement définies, afin d'autoriser les agents de la C.A.P.L. à ouvrir un compte épargne-temps permettant une meilleure souplesse dans la gestion des congés, notamment des cadres ou des personnes dont les sujétions sont importantes.

Lors d'une mutation ou d'un détachement d'un agent vers une collectivité ou un établissement public, un système d'indemnisation a également été prévu, et chaque collectivité peut ainsi prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par les agents bénéficiaires d'un compte épargne-temps à la date où ces derniers changent de collectivité ou d'établissement.

Aussi, afin de compléter les dispositions prévues dans la délibération précitée, il est proposé au Conseil Communautaire un projet de convention-type que la C.A.P.L. pourrait être amenée à signer avec une collectivité dans l'éventualité où la C.A.P.L. aurait recruté, par voie de mutation ou de détachement, un agent disposant d'un compte épargne-temps et que la Communauté d'agglomération aurait accepté de reprendre.

Conformément à la délibération prise le 9 janvier 2014, il est également proposé au Conseil Communautaire un projet de convention-type que la C.A.P.L. pourrait être amenée à signer avec une collectivité dans l'éventualité où un agent de la Communauté d'agglomération partirait en mutation ou en détachement vers cette collectivité, dès lors que les deux collectivités seraient d'accord sur le transfert du compte épargne-temps.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à approuver ces projets de convention-type relatifs à l'indemnisation des comptes épargne-temps des agents d'une collectivité ou d'un établissement extérieur ayant fait l'objet d'une mutation ou d'un détachement au sein de la C.A.P.L., ainsi que les agents de la C.A.P.L. partis en mutation ou en détachement auprès d'une collectivité ou d'un établissement extérieur, et à autoriser le Président ou moi-même à signer lesdites conventions.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote à main levée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.- Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires territoriaux affiliés au régime spécial de sécurité sociale

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- A compter du 1^{er} janvier 1998, une disposition légale, en l'occurrence la loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997, a prévu une diminution du taux de cotisation salariale ainsi que, en parallèle, une hausse de la Cotisation Sociale Généralisée ayant entraîné, pour certaines catégories de fonctionnaires, une perte au niveau de leur rémunération nette. Un dispositif de compensation a ainsi été mis en œuvre pour les agents de l'Etat par décret du 29 décembre 1997, applicable aux collectivités territoriales après délibération et en vertu du principe de parité.

Compte tenu que certains agents transférés à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins la percevaient dans leur précédente collectivité et que la mise en place de ce dispositif au sein de la C.A.P.L. aura un impact limité puisque seuls sont concernés les agents titulaires avant le 1^{er} janvier 1998, le Conseil Communautaire est donc appelé à approuver l'application de ce dispositif aux fonctionnaires territoriaux de la C.A.P.L.

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Je rappelle qu'elle touche très peu de fonctionnaires, essentiellement les fonctionnaires de la Politique de la Ville.

Mme DORTEN.- Combien de fonctionnaires sont concernés, s'il vous plaît ?

M. BOTELLA.- Normalement, il y en a 5. La compensation est entre 5 et 10 € maximum. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.- Indemnité de gestion et de conseil au nouveau Receveur Municipal

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Conformément aux dispositions en vigueur et par délibération n° 16 du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire a attribué une indemnité de gestion et de conseil à M. Bernard COUÉ, Trésorier principal de Cannes Municipal, et comptable de la C.A.P.L.

Suite au départ à la retraite de ce dernier, il convient de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité au profit du nouveau receveur ayant pris ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2015. J'en profite, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau trésorier, M. Philippe BOREY. L'indemnité que nous allons lui attribuer est prévue par note de service du 9 décembre 2011 de la Direction Générale des Finances Publiques, fixant son montant annuel maximum à 11 279 €, pouvant être revalorisé le cas échéant par une nouvelle note de service.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à attribuer à M. Philippe BOREY, Trésorier principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, une indemnité de gestion et de conseil, selon les modalités que je viens de vous énoncer.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote à main levée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays au profit de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Par délibération n° 7 du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays (S.M.E.D.) au profit de la C.A.P.L., en vue d'exercer les fonctions d'entretien et de nettoyage de ses locaux à usage de bureaux, pour la période allant du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2014.

Le principe de cette mise à disposition présente l'avantage de ne pas engager la C.A.P.L. d'une année sur l'autre dans une dépense de personnel récurrente et incompressible, tout en lui permettant de définir ses besoins précis en termes de missions, de compétence et de volume de travail.

La C.A.P.L. a sollicité la mise à disposition de cet adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire pour une nouvelle durée de 7 mois à compter du 1^{er} janvier 2015. Je vous rappelle aussi que cet agent devrait partir à la retraite au bout des 7 mois. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention fixant les missions de l'agent, ainsi que les conditions de son exercice, étant précisé que la charge financière de la mise à disposition sera assumée par la C.A.P.L.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à autoriser le Président ou moi-même à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et le S.M.E.D.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote à main levée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Retrait de la délibération n° 24 du 18 décembre 2014 portant approbation de la décision modificative n° 1 pour le Budget Annexe des Transports publics urbains 2014

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il vous est proposé de retirer la délibération n° 24 que nous avons votée le 18 décembre 2014 qui portait décision modificative sur le Budget Annexe des Transports. Nous avons, en effet, dans cette D.M., intégré les résultats du S.I.T.P. et de BUS AZUR dans le budget 2014. Or, après débats et précisions entre les services de la Communauté d'agglomération et de l'Etat, il s'avère que cette opération comptable doit être réalisée hors budget puisqu'il s'agit des résultats d'une collectivité distincte de la communauté. Nous ne sommes pas tenus de procéder à cette décision modificative et, dans un souci de bonne rigueur administrative, il est préférable de revenir sur la délibération et de la retirer. Pour que les choses soient claires, cela ne change rien sur le plan financier ; cela ne change même rien en termes de trésorerie pour la Communauté d'agglomération puisque les résultats du S.I.T.P. et de BUS AZUR seront intégrés dans le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 des Transports. Il n'y a donc aucune incidence, c'est un souci de parfaite conformité juridico-administrative.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

M. CHIKLI entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. RAMY.

6.- Débat d'Orientations Budgétaires 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Vous avez pris connaissance avec soin et plaisir, j'en suis sûr, du document d'Orientations Budgétaires qui a été préparé avec les services de la Communauté d'agglomération que je félicite comme il se doit et d'une façon sincère pour ce travail. Je vais essayer de vous donner la quintessence, en tout cas d'être synthétique sur ces Orientations Budgétaires, en rappelant que nous voterons le budget bientôt et que, aujourd'hui, on ne voit que les grandes ventilations financières, comme le prévoit la loi et comme cela correspond à l'esprit d'un débat d'Orientations Budgétaires. Lors de la séance du budget, nous serons plus précis sur l'affectation des dépenses et des recettes, et sur la destination des dépenses.

En tout cas, la conception d'un budget ne se fait pas hors sol, elle se fait dans un contexte. Aussi, je vais être extrêmement synthétique parce que nous l'avons déjà évoqué chacun dans nos mairies. Un contexte global qui n'est pas très engageant et pas très porteur pour les collectivités, avec une croissance en France qui est atone puisque on nous annonce presque comme une bonne nouvelle une croissance de 1 %, ce qui est en dessous de ce qu'il faudrait faire pour que le pays soit dynamisé et que l'emploi s'améliore. Donc, une croissance atone dans le meilleur des cas à 1 % en 2015. Une inflation qui ressemble presque à de la déflation. Un taux de chômage qui est hélas de plus en plus élevé. Et, parallèlement, des bonnes données macroéconomiques dont ne semble pas tirer profit notre pays ou pas assez, avec un taux de change de l'euro par rapport aux principales grandes monnaies qui a baissé par rapport au dollar, donc une compétitivité renforcée pour la production européenne. Un cours du pétrole qui, contrairement à toutes les prévisions d'il y a encore trois ou quatre ans, est extrêmement bas. Et des taux d'intérêt qui, en France, sont historiquement bas. Malgré ces éléments positifs, sans entrer dans des débats qui ne relèvent pas de cette assemblée, une activité économique faiblarde et le drame social qui en découle, c'est-à-dire un chômage élevé.

La transition me permet d'arriver, sur les financements des collectivités, à un grand paradoxe français mais pas vertueux celui-là - ce n'est pas le french paradoxe de la consommation de vin ou des maladies cardiovasculaires -, c'est un paradoxe négatif puisque nous sommes à la fois sur-prélevés, les cotisations sociales étant les prélèvements les plus excessifs en France, plus que les impôts en valeur absolue. L'impôt est mal réparti, il se fait au détriment des classes moyennes. Et, les cotisations sociales asphyxient la création entrepreneuriale. Donc, un pays avec des sur-prélèvements publics et un surendettement, et des services publics assez défaillants sur les fonctions régaliennes.

Face à cela, une des recettes, dans tous les sens du terme d'ailleurs, employées par le gouvernement est de prélever toujours plus, et donc nous avons cette spirale infernale : toujours plus de prélèvements qui tuent toujours plus l'activité et qui créent toujours plus de déficit et qui nécessitent toujours plus de prélèvements. Vous avez la spirale infernale du déclin rapide français des 35 dernières années qui s'accélère actuellement. Après avoir sur-prélevé les particuliers et les entreprises, aujourd'hui l'Etat sur-prélève les collectivités.

Retenons bien ce chiffre : jusqu'en 2018, ce sont 28 milliards d'euros uniquement sur la DGF qui vont être prélevés sur les collectivités françaises par l'Etat. Cet argent n'était pas un don de l'Etat, c'était un dû historique de l'Etat. C'est le bloc communal (communes et intercommunalité) qui est la première victime de ces prélèvements excessifs de l'Etat. Ce qui nous incite à aborder cet exercice budgétaire 2015 avec beaucoup de prudence.

Prudence parce que activité économique atone, même s'il y a quelques signes, paraît-il, de reprise, et d'autre part, parce qu'il y a des prélèvements croissants de l'Etat. Je me permets d'ajouter que je pense que, dans les prochaines semaines, peut-être prochaines heures, nous verrons des prélèvements supplémentaires.

C'est l'engagement de réduire le déficit public de la France de 5 milliards d'euros sur 2015 pris par le Gouvernement auprès de l'Union Européenne, sans que ces 5 milliards d'euros ne soient identifiés dans le projet de loi de finances 2015. Je pense que le Gouvernement attendait les départementales, comme il l'avait fait pour les municipales où, juste après, on s'était pris un wagon de prélèvements supplémentaires. Je crains que nous ayons droit à une nouvelle salve d'attaques en la matière.

Prudence qui doit être aussi renforcée par l'instabilité institutionnelle dans laquelle nous évoluons. D'abord, instabilité ou plutôt mouvement qui résulte de la construction de notre établissement. Nous sommes en phase de construction, c'est normal, c'est plutôt positif. Deuxièmement, l'instabilité institutionnelle qui résulte en particulier de plusieurs projets de loi à l'examen, dont la loi dite NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui doit repasser au Sénat avant l'été, et dans laquelle il y a plusieurs évolutions des collectivités, des compétences, on n'y voit pas très clair pour être honnête ; ce qui incite à la prudence. Avec également des réformes soit en gestation, soit en annonce, soit en jachère, d'aides financières, celle sur la base des valeurs commerciales a été reportée d'un an, aux présidentielles ; le bébé que l'on donne aux successeurs quels qu'ils soient. On allait vers un tsunami fiscal. Et puis, la réforme de la DGF. Il semblerait que, dans les futurs critères d'attribution de la DGF soient intégrés des critères de mutualisation. Nous anticipons cela, ce qui n'est pas idiot d'ailleurs, ce qui est plutôt pertinent de la part du Gouvernement, pour inciter à la mutualisation des services lorsqu'elle a du sens. Il y a des mutualisations destructrices de services publics et d'autres qui sont positives car elles permettent de rendre un meilleur service à un juste prix. Nous avons anticipé cela dans nos prévisions.

Dans ce contexte négatif, hostile, mouvant, avec ce pillage des finances publiques par l'Etat, il y a quand même des points positifs, en particulier la solidité qu'ont exprimé la Communauté d'agglomération et les communes membres sur les derniers mois, face à ces éléments négatifs.

Ainsi, si l'on fait un point sur 2014, nous avons un budget principal conforme à nos prévisions. C'est extrêmement important parce que notre objectif est de deux ordres : défendre le contribuable dans la durée et apporter le meilleur service public possible, au juste prix. On ne doit pas déroger à cela, et c'est ce que l'on vous proposera dans les Orientations Budgétaires 2015 : aucune hausse de la fiscalité, des taux d'impôt qui touchent les entreprises à travers la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, ne pas endetter l'EPCI et digérer les désengagements de l'Etat. Parallèlement, construire un établissement public performant qui puisse répondre aux missions que lui confèrent les villes.

L'année 2014 a été bien gérée et digérée de ce point de vue-là, avec un budget global qui était de l'ordre de 72 M€, un excédent de fonctionnement de 2 499 540 €, et un déficit d'investissement de seulement 123 298 €, soit un solde total d'excédent, investissement compris, de 2 376 242 €, avec un taux d'exécution qui exprime la sincérité budgétaire de cet établissement puisque en recettes de fonctionnement nous sommes à 100,2 %, et en dépenses d'investissement à 96,7 % d'exécution.

Vous connaissez l'architecture : un budget principal, avec deux budgets annexes, un budget Transports et un budget des Ordures Ménagères. Le Budget Transports vit sa vie en autonomie, et celui des Ordures Ménagères est lié au Budget Principal par des vases communicants.

Le Budget Transports est à hauteur de 27 M€. Sur le bilan 2014, un excédent d'exploitation de 2 347 829 € et un déficit d'investissement de 3 806 704 €, conforme aux prévisions. Avec intégration des résultats du S.I.T.P., nous avons un excédent d'exploitation de 14 839 566 € et un déficit d'investissement de 6 845 537 €, soit un solde positif de 7 994 029 €, et il n'y a pas de Reste à Réaliser.

Une dette qui correspond à toutes les infrastructures qui ont été mises en place et au matériel roulant qu'il faut régénérer en permanence, avec les bus nouvelle génération équipés de vidéo-protection, avec une meilleure accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Une dette de 33 M€ qui passe à 32 300 000 € en capital.

S'agissant du Budget des Ordures Ménagères, 17 M€, avec un excédent d'exploitation de 1 654 855 € pour un déficit d'investissement de 2 137 €. Quand on intègre les résultats du SIVADES, nous avons un excédent d'exploitation de 2 295 374 € et un excédent d'investissement de 312 827 €.

En parallèle de ces bons résultats financiers, vous pouvez constater que les objectifs, M. le Président, ont été tenus, avec des économies pour les villes, en particulier sur le coût des déchets, sur le FPIC, sur la baisse du produit fiscal de la CFE, avec moins d'impôts pour les contribuables à la cotisation minimum CFE sur les deux premières tranches. Et puis, des services qui ont progressé : c'est spectaculaire en matière de bus, avec de nouveaux matériels, un nouveau service, avec également une couverture géographique plus performante et aussi en termes d'horaires, avec les bus de nuit, par exemple.

Avec également des travaux importants : nous pensons au pôle d'échanges multimodal de Cannes-Centre, du quartier de la Gare. Avec la mise en place du pôle Nautisme, avec la démarche de French Tech. Des engagements qui ont été respectés lors de la création de la Communauté d'agglomération et qui doivent être respectés tout au long de notre fonctionnement.

Pas de hausse de la pression fiscale globale et pas d'impôts nouveaux. Nous n'avons pas créé de taxe additionnelle, contrairement à beaucoup d'intercommunalité. Et lorsqu'il y a une hausse du produit fiscal, elle doit résulter soit d'une hausse des bases, soit d'une hausse de la dynamique de l'assiette fiscale, qui n'est pas une hausse du taux et de ce qui pèse sur le contribuable.

La maîtrise stricte des frais de fonctionnement est le plus difficile à réaliser. Il faut les surveiller de près dans le temps, avec une masse salariale de 3,9 % des dépenses de fonctionnement, en dessous des objectifs - là aussi, c'est une performance, M. le Président - et bien en dessous de la moyenne française qui est à deux chiffres.

Une volonté de construire, par petites touches, progressivement, en respectant la réalité territoriale, une intercommunalité efficiente et exemplaire.

Ces principes-là, nous les retrouvons dans les Orientations Budgétaires 2015 et vous les retrouverez dans le Budget Principal 2015 qui vous sera proposé dans quelques semaines, avec comme principe la volonté d'achever la phase de construction de l'agglomération, dans un cadre budgétaire contraint que je viens de rappeler, avec comme objectif aussi de rationaliser et de maîtriser les dépenses, de réussir les nouveaux transferts de compétences - nous évoquions tout à l'heure les plus récents avec la Politique de la Ville - sans augmentation des taux d'impôt, et malgré la baisse des dotations de l'Etat qui, aujourd'hui, s'attaque aux intercommunalités ; ce qui est nouveau car, jusqu'à maintenant, les intercommunalités étaient préservées et, d'ailleurs, c'était une incitation à créer des intercommunalités qui étaient, de toute façon, obligatoires avant le 1^{er} janvier 2014. Nous assumerons ce principe, nous exécuterons ces objectifs dans le cadre d'un budget prévisionnel qui s'équilibrera à hauteur de 76 500 000 €, en appliquant, dans l'esprit de ce que j'ai dit tout à l'heure, le principe de prudence budgétaire, un taux de référence pour la fiscalité sur les entreprises inchangé, une augmentation du produit fiscal dû à la revalorisation légale annuelle décidée par l'Etat (- 0,9 % cette année), et l'augmentation de l'assiette qui dépend de la dynamique entrepreneuriale sur notre territoire. Nous avons un prévisionnel en l'occurrence de produit fiscal à hauteur de 43,5 M€ en 2015.

Nous anticipons une baisse des dotations de l'Etat, avec 700 000 € de baisse de la dotation de l'Etat, notamment sur la DGF où nous envisageons une baisse de 500 000 €, et 200 000 € sur les allocations compensatrices fiscales qui devraient baisser de 32 %. On passerait de 639 000 € à 428 000 €.

En termes de dépenses, si les recettes sont prudentes, les dépenses doivent être sobres et modérées. L'enjeu est de réussir les transferts 2015 de la Politique de la Ville, en particulier de la Ville de Cannes, puisque c'était un service assumé par la Commune de Cannes, mais également des Maisons de l'Emploi de Mandelieu-La Napoule et de Mougins. Cela génère automatiquement une augmentation des dépenses de 1 300 000 €. Vous les retrouverez en baisse de dépenses sur ce qui est rendu aux communes concernées. Nous respectons là aussi le parfait équilibre : un euro de charges transférées, c'est un euro de recettes inverses. Bref ! Une prudence de Sioux et une rigueur toute germanique dans les dépenses.

Egalement, une augmentation du coût du traitement des déchets, avec la prise en compte des contributions syndicales en TTC. Là, nous intégrons ces évolutions budgétaires qui vous seront exposées en détail.

Les 1,3 M€ que j'évoquais tout à l'heure pour les transferts de compétence, nous allons les retrouver en baisse de dépenses dans la baisse des attributions de compensation aux communes, qui correspondront aux transferts de charge. On transfère la charge, et on renvoie aux communes le montant équivalent du transfert de charge.

Une masse salariale qui représente 3,9 % des dépenses de fonctionnement, et un FPIC stable par rapport à 2014 à hauteur de 1,5 M€.

En investissement, les dépenses seront limitées au PLH et à la cartographie du Bruit, soit à peu près 90 000 € de prévisionnel en dépenses d'investissement, et des réserves de subvention d'environ 1,5 M€. On voit bien que le principe de prudence paie et que cela laisse des marges de manœuvre à notre collectivité et, a fortiori, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Sur le Budget Annexe des Transports, c'est un des domaines sur lesquels, là aussi, la prudence et la rigueur budgétaire s'imposent. Un énorme travail est fait par Richard GALY et les équipes de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, mais nous sommes tous d'accord aussi pour dire que les transports publics sont un service public par définition, et que le principe de subsidiarité doit s'appliquer. Et, puisque l'on répond à une demande à laquelle ne répond pas le marché, il est normal que nous mettions des moyens, tout en respectant l'orthodoxie financière aussi bien au sein de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qu'au sein de nos collectivités. Je suis attaché - je crois pouvoir parler au nom de tous les maires - à ce que nous développons un beau réseau de service public des transports. Pour qu'il fonctionne, il faut qu'il y ait un bon cadencement, une bonne desserte géographique. C'est une nécessité pour la mobilité de ceux qui travaillent, de ceux qui se forment, de ceux qui vont aux loisirs, des personnes âgées qui doivent pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible. C'est une nécessité aussi sur le plan environnemental pour avoir des moyens de transports moins polluants.

Ce budget annexe des Transports correspondra à ce principe de bâtir une offre de transport moderne, de façon transitoire puisque l'on va optimiser le réseau en 2016. Pour revenir à la partie que nous examinons aujourd'hui, celle des grands volumes financiers : garder un budget autonome, c'est-à-dire sans subvention en provenance du Budget Principal ; garder une tarification attractive pour les usagers, il faut aussi l'adapter à certaines réalités ; continuer les investissements sur les infrastructures, y compris sur le BHNS ; renouveler une partie du parc roulant.

Nous sommes en train de moderniser le parc roulant au profit du confort des usagers, mais aussi d'une certaine image de l'agglomération, et aussi d'économies de fonctionnement en termes de consommation.

Le Budget des Transports est prévu à l'équilibre à hauteur de 32 500 000 € avec, en recettes de fonctionnement, pas de hausse de la fiscalité, mais aussi une baisse des dotations. Il faut donc faire face à ces réalités. Nous maintiendrons le taux de VT à hauteur de 1,75 %. Vous le savez, ce sont les entreprises qui assument cette charge. Les produits de billettique en légère hausse sont évalués à 6,8 M€. C'est une estimation très prudente ; nous avons fait mieux que prévu en 2014, mais il est bon de laisser parfois un matelas d'anticipation. Une anticipation de la participation en baisse des institutionnels, notamment de l'Etat : nous passerions de 220 000 € à 147 700 €.

En termes de recettes d'investissement, pas de nouvelle dette contractée en 2015. Il n'y aurait donc pas de nouvel emprunt. Des subventions en hausse sont à prévoir en raison de l'exécution du projet de Pôle multimodal. Nous devrions recevoir 2 100 000 € de subventions. Et un virement de la section de fonctionnement de 4 M€ pour assumer les dépenses est également à prévoir.

En matière de dépenses, en fonctionnement, il y a des dépenses qui sont au service de la population : 25 800 000 €, dans l'esprit de ce que j'évoquais tout à l'heure ; une hausse des charges qui correspond à la hausse du service, mais la bonne nouvelle est que la hausse des charges est inférieure à la hausse de l'offre de service, c'est un point très important. Nous concentrons nos efforts sur les transports publics, tout en respectant les grands principes financiers. Entre 2013 et 2015, par la mise en place de nouvelles lignes et du BHNS, l'augmentation de l'offre kilométrique annuelle a été de 1 136 410 kilomètres supplémentaires. Nous ne sommes pas sur du virtuel.

En investissement, les travaux du BHNS se poursuivront sur Cannes et Mandelieu. Nous prévoyons 3,2 M€ d'études pour son extension, et 2,3 M€ d'achat de nouveaux bus pour la sécurité et le confort des usagers, des bus modernes et accessibles. Enfin, le système informatique et billettique va être totalement modernisé. Il est budgété. Il s'agit d'un système complexe qui doit permettre d'assurer une bonne connectivité avec les autres systèmes, et surtout une bonne traçabilité des usagers clients : 577 000 € sont prévus pour la modernisation du nouveau système billettique.

S'agissant du Budget Annexe des Ordures Ménagères, vous savez que le traitement des déchets est assuré par deux syndicats mixtes : le S.M.E.D. et UNIVALOM. Nos objectifs financiers, au sein de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, sont de couvrir le solde 2014 d'UNIVALOM, et de couvrir les contributions en TTC - parce qu'il y a des discussions âpres avec les services de l'Etat sur la TVA - d'UNIVALOM et du S.M.E.D. UNIVALOM en 2015 : 6 685 382 € en prévisionnel. Le S.M.E.D. en 2015 : 12 971 082 € en prévisionnel.

Il faudra également solder les dernières opérations comptables du SIVADES au sein d'un budget global des Ordures Ménagères 2015 qui s'équilibre à 23 M€.

Il résulte de tout ce que je viens d'évoquer, à la fois sur le contexte et sur le bilan 2014, sur les trois budgets que nous avons à gérer, sur les perspectives 2015, que nous sommes en train de construire un projet pour l'avenir de notre territoire avec une volonté de servir l'intérêt général. Un projet de territoire, des territoires qui sont en compétition, qui doivent répondre à une exigence de qualité de vie des habitants et de dynamique économique, en conciliant ces deux paramètres, et un projet permettant la reconnaissance de l'intérêt communautaire avec un objectif d'établir également le rapport de mutualisation. Et puis, en 2015, il s'agira aussi d'anticiper et de compenser partiellement, par une ingénierie financière adaptée, la baisse de la DGF puisque l'on estime cette baisse au sein de la Communauté d'agglomération à au moins 1 M€ par an. Cela s'ajoute aux baisses de DGF dans nos communes qui sont bien plus fortes. On disait, à l'époque, que les intercommunalités seraient préservées ; ce n'est plus le cas. Il nous faut digérer cela. Je rappelle que, pour la Commune de Cannes, c'est 5,4 M€ de DGF en moins pour 2015. Si vous ajoutez toutes les DGF en moins dans chacune de nos communes, plus celle de l'intercommunalité, vous voyez où l'Etat va chercher ses recettes pour honorer ses engagements, sans se remettre en cause.

Je voulais conclure en précisant que les Orientations Budgétaires 2015 de la C.A.P.L. traduisent la volonté de construire de façon pragmatique, à la fois ambitieuse et prudente, une intercommunalité au service des habitants et de la dynamique territoriale, tout en respectant de façon absolue et exigeante les contribuables.

M. BROCHAND. - Merci pour cette présentation.

Je voulais rajouter que l'intercommunalité a un an, et je dois vous dire que, vu les complications administratives et financières de notre pays et l'argent qui va nous être enlevé, je considère personnellement que le budget que l'on vous présentera pour 2015 est un budget exemplaire qui montre que, malgré toutes ces difficultés, nous arrivons à être prudents et à continuer à investir dans des domaines comme les transports, les ordures ménagères, mais aussi dans le Budget Principal.

Je voudrais, à cette occasion, remercier toutes les personnes qui travaillent sur ce budget - et Dieu sait s'il y en a parce que c'est un travail fastidieux tous les jours - et remercier en même temps chacun des Maires qui nous permettent de pouvoir échanger et de trouver des solutions. L'argent vient à l'intercommunalité, mais il retourne normalement, sans aucun problème, aux mairies. Donc, il faut une mutualisation, mais surtout une compréhension des dépenses et des recettes. Malgré les difficultés rencontrées pour faire des prévisions, je crois qu'il est du devoir de tout chef d'entreprise, de tout commerçant, de voir quel sera le budget dans les 5 ans à venir. Quand on fait des analyses sur les 5 ans qui viennent, il est évident que l'on s'aperçoit que des difficultés que nous n'avons pas aujourd'hui risquent d'apparaître, et qu'il faudra donc prévoir avant qu'elles n'arrivent les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir les maîtriser.

En effet, la poursuite des augmentations d'impôt et des prélèvements par l'Etat fait que l'équilibre du budget sera très difficile à tenir. Nous souhaitons avoir au moins jusqu'en 2017, pourquoi pas jusqu'en 2020, une prévision qui sera la plus juste possible. Les prévisions sont toujours difficiles, mais c'est un devoir de faire des prévisions. Toute personne qui a des responsabilités financières doit avoir le courage de faire des prévisions. C'est ce que nous allons faire. J'espère que les budgets 2016, 2017 et 2018 seront aussi rigoureux et équilibrés que ceux de 2014 et de 2015. En tout cas, merci à tous ceux qui y travaillent et qui trouvent des idées pour faire en sorte que les choses se passent correctement.

M. LISNARD.- Y a-t-il des interventions ?

M. CLOS.- Bonjour, M. le Vice-Président. Je vois que vous prévoyez un total de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 73 M€ pour l'année 2015, alors que pour l'année 2014 les dépenses de fonctionnement ont été de 69 511 670 €. A quoi attribuez-vous une telle hausse ?

M. GARCIA ABIA.- Merci, M. le Vice-Président. Mes chers collègues, bonjour. Tout d'abord, permettez-moi, à mon tour, d'adresser mes félicitations républicaines à tous les élus aux dernières élections départementales de dimanche dernier, ainsi que du 22 mars.

Ceci étant dit, le D.O.B. est important parce qu'il permet une mise en perspective de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Il dépend de l'objectif que nous voulons atteindre. Il est vrai que nous vivons une période d'incertitudes économiques, aussi bien nationale qu'internationale. La crise économique est toujours là et fragilise tout scénario à moyen terme. Vous nous dites, M. le Vice-Président, que la France fait moins bien depuis 2013 que ses voisins : c'est vrai, mais elle part de très loin. Je vous rappelle qu'en mai 2008, le chômage en France était de 7,4 contre 7,5 en Allemagne. En mai 2012, il est passé à 9,8 en France contre 5,4 en Allemagne. Avec une telle dégradation en 5 ans, il est difficile de redresser la situation en moins de 3 ans.

De plus, la croissance ne sera pas inférieure à la moyenne de la Zone Euro en 2015 puisqu'elle sera de 1 %, peut-être plus, et vous nous dites que la moyenne de la Zone Euro sera de 1 %. Vous savez bien que la France, de par son système social qui joue un rôle primordial d'amortisseur, et grâce à l'importance de l'Etat, subit les périodes de crise économique avec un certain temps de retard par rapport aux autres pays. Mais, le problème est qu'elle sort très souvent de la crise plus tard que les autres.

La problématique est de savoir si l'on veut un Etat protecteur ou laisser libre cours à la loi du plus fort avec, par exemple, un SMIC allemand qui n'est pas encore entré en vigueur, mais qui sera de 6 € de l'heure, ou un chômage des jeunes qui avoisine les 50 % dans beaucoup de régions espagnoles.

Pour revenir chez nous, la loi de finances 2015 et les textes législatifs en cours d'examen ne poussent pas à faciliter la situation financière des collectivités. A force, depuis des années, de vouloir centraliser au niveau de l'Etat les recettes fiscales des collectivités, ces dernières se trouvent à la merci du bon vouloir de l'Etat, et peu importe sa couleur politique. Je ne suis pas certain qu'il faille diminuer les dotations aux collectivités. Elles représentent une part très importante des investissements effectués en France. Diminuer leur potentiel, c'est diminuer l'activité économique.

Pour le Budget 2015, on ne peut pas être contre le principe du maintien des taux d'imposition, de rationalisation des moyens, et surtout la réussite du transfert des compétences qui doit correspondre à un meilleur service public.

Deux chiffres m'intriguent cependant, à moins que je n'aie pas tout saisi : ce sont ceux des recettes et des dépenses de fonctionnement. Page 6, il est écrit que les recettes réelles seront de l'ordre de 72,4 M€, et page 8, que les dépenses de fonctionnement seront de 73 M€. Si je compte bien, il y a un déficit pour l'année 2015.

Par ailleurs, le BHNS est actuellement une réussite, et il faut que les phases suivantes le confirment. A ce sujet, la partie limitrophe des Communes de Cannes et Le Cannet, au niveau de la place Foch, Franklin Roosevelt et avenue de Grasse, connaît une restructuration importante souhaitée par les Rochevillois et Cannois depuis de trop longues années. Actuellement, c'est Le Cannet qui a financé seul l'acquisition du foncier et qui finance les travaux de restructuration. Ne serait-il pas juste, étant donné qu'un BHNS ligne 2 devrait traverser ce secteur, que l'intercommunalité intervienne en appui à l'effort financier supporté par Le Cannet ?

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins est encore en phase de construction, et beaucoup de domaines de compétence sont en cours de discussion et de négociation. Mais, il se trouve que les urgences existent et que c'est l'intercommunalité qui peut apporter des réponses. En ce qui concerne la Politique de la Ville, par exemple, l'habitat pour actifs est d'une grande importance. Certaines communes vont voir la pénalité SRU augmenter de manière exponentielle. Il faut qu'en 2017, l'Agglomération puisse présenter au Préfet un plan d'actions pour les 5 ans à venir afin de les faire diminuer de façon exemplaire.

En ce qui concerne la solidarité qui doit exister entre les communes membres de l'intercommunalité, la répartition des recettes fiscales en fonction de ce qu'aurait dû percevoir chaque commune si elle avait prélevé seule l'impôt ne me semble pas aller dans le sens de la solidarité. La Commune du Cannet, construite à 95 % avec très peu d'activités économiques, doit fournir à ses administrés tous les services publics auxquels ils ont droit. En revanche, ces mêmes administrés, pour beaucoup, vont travailler dans d'autres communes de l'intercommunalité. Ce sont elles qui perçoivent la part de la dotation globale de fonctionnement afférente aux salariés. Il me semble que la répartition devrait tenir compte pour partie du nombre d'actifs de chaque commune.

Dans le même esprit, n'est-il pas souhaitable, dans un avenir très proche, que, progressivement, les activités culturelles et sportives proposées par une commune puissent être offertes à tous sans supplément de prix pour ceux qui n'habitent pas dans la commune ? Cette proposition permettrait, de plus, de faire prendre conscience de l'importance de l'intercommunalité et de ce qu'elle peut apporter. Les habitants vont davantage sentir qu'ils font partie d'un bassin de vie. Je suis persuadé que notre intercommunalité est le bon moyen pour aider à réconcilier les administrés avec la chose publique parce que nous venons de naître, nous n'avons pas de passif, il suffit de la bonne volonté de chacun.

M. LISNARD. - Tout d'abord, M. CLOS, votre question est au cœur de nos débats. En réalité, dès qu'il y a un transfert de charges, il y a un transfert de recettes et inversement, et la somme des dépenses de fonctionnement ne doit pas augmenter plus que l'inflation. L'augmentation des frais de fonctionnement est une augmentation artificielle, elle correspond au différend que nous avons avec l'Etat sur la taxation des déchets ménagers. Nous avons anticipé, mais nous ferons valoir nos droits concernant l'assujettissement à la TVA - ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant - du traitement des déchets ménagers. Dans les dépenses de fonctionnement telles qu'elles apparaissent, la différence correspond à cette anticipation de cette interprétation des services de l'Etat qui estiment qu'ils doivent nous assujettir à la TVA. Cela s'inscrit dans ce que l'on évoque depuis tout à l'heure. Soyez rassuré, de ce point de vue-là, il y a une volonté rigoureuse de suivre les dépenses de fonctionnement. Il peut arriver que les dépenses de fonctionnement soient imposées, nous le voyons dans toutes nos communes. Parfois, il est reproché aux villes d'augmenter les dépenses de fonctionnement. Nous essayons tous de les comprimer, mais tout d'un coup, on nous impose le recrutement de plus de 100 personnes à Cannes pour la réforme des rythmes scolaires. L'Etat nous impose cette réforme qui coûte, une fois déduites toutes les aides, plus de 1,2 M€ par an. Cela justifie une augmentation des dépenses de fonctionnement, mais nous nous en serions volontiers passé.

M. GARCIA ABIA, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Incertitude économique : certainement. Je ne crois pas que l'on puisse encore parler de crise parce qu'une crise, par définition, c'est bref. C'est un terme médical, d'ailleurs. Là, nous sommes vraiment dans une adaptation. Il est vrai que la France semble bien malade, mais nous sommes dans une adaptation à une nouvelle donne. Vous avez des convictions en la matière qui ne sont pas les miennes, mais je les respecte. Je pense que le système social n'est plus un amortisseur, il est un ralentisseur et un « appauvrisseur ». Je vois trop d'effets de « trappe à pauvreté » qui enfoncent les individus dans la précarité ou l'aide sociale ou la demande d'aide sociale et les éloignent de la capacité de produire de la richesse. Ce n'est pas virtuel, je peux vous décliner beaucoup d'exemples à travers mon expérience personnelle de commerçant où, là où nous avons intérêt à embaucher une personne, aujourd'hui ce serait un non-acte économique que d'embaucher cette personne, et pas seulement pour les charges sociales, mais parce que, dans un petit local, on vous impose des toilettes accessibles alors que vous n'avez pas la place pour mettre les cartons de votre stock. Dans mon cas, l'Inspection du travail m'impose un casier pour une saisonnière qui habite au-dessus. Le mettre où ? Au bout d'un moment, rationnellement, vous ne pouvez pas recruter et fournir un salaire à quelqu'un.

Nous avons un système social qui se veut tellement protecteur qu'il ne protège que ceux qui sont dans le système et qui exclut de plus en plus de personnes qui sont en marge de ce système. C'est comme cela que l'on arrive - c'est un lent déclin depuis 35 ans - à 6 millions de personnes qui sont en précarité au regard de l'emploi, plus de 3 millions de chômeurs purs et durs, et 3 millions de personnes qui subissent plus ou moins un marché du travail déstructuré parce que, à force de rétrécir le moteur économique et d'augmenter la caisse du véhicule, le moteur n'y suffit plus. C'est comme cela que nous sommes dans cette spirale infernale.

Je ne crois pas que la France soit le bon élève parce que personne n'a la science infuse et, dans notre politique, je ne suis pas sûr que nous ayons les bonnes raisons, quelles qu'elles soient. Mais, il y a quand même des approches cycliques et contracycliques. Nous avons constaté, au moment de la crise des subprimes, que la situation de la France se dégradait moins vite que les autres. Est-ce que c'étaient les amortisseurs sociaux ? Est-ce que c'étaient des mesures pertinentes, comme la défiscalisation des heures supplémentaires, des choses qui allégeaient un peu, qui donnaient un peu d'oxygène aux employeurs et aux salariés ? Je le crois un peu quand même parce que tout ne se vaut pas. On constate aujourd'hui que l'on continue de piétiner et que, quand on voit un exécutif se targuer d'avoir seulement 4,1 % de déficit au lieu de 4,4 %, cela fait penser à l'élève qui dirait : mon objectif est de 2/20 à l'interrogation de maths, c'est formidable, j'ai 4/20, j'ai doublé mon objectif. L'objectif préélectoral en 2012 était que l'on soit à moins 3 % de déficit du PIB. On devrait éviter ce genre de débats nationaux qui ne sont pas du ressort de cette assemblée mais, en l'occurrence, je ne crois pas que l'on soit particulièrement performant ou même à égalité avec les autres.

Nous sommes bien d'accord, nous pensons que l'intercommunalité doit se faire au service des habitants ; c'est ce que nous essayons de faire de façon extrêmement prudente parce que nous nous méfions des effets d'imprécations administratives.

Mutualiser peut être très bien, on le voit à Cannes où l'on a mutualisé avec d'autres communes sur les carburants. Mutualiser peut aussi créer des gros machins avec des effets d'organigramme inadapté, on éloigne la décision du terrain et on peut déresponsabiliser les individus. Il faut être pragmatique et concret, et faire aussi attention aux facilités de raisonnement.

Vous évoquez les équipements dont il serait positif que le tarif soit le même pour tous les usagers. Dans le principe, très bien, mais ce serait totalement injuste. Nous allons y arriver, ce sera le défi des prochains mois : certains équipements vont être attribués à la Communauté d'agglomération, nous allons reconnaître leur caractère d'intérêt communautaire ; dans ce cas-là, les recettes et les charges iront à la même entité qui représentera les cinq communes, donc nous pourrions avoir une unicité de tarifs.

En revanche, imaginons que Le Cannet réalise une grande patinoire qu'elle finance, que vous ayez 50 % d'usagers de cette patinoire qui viennent d'autres communes, si vous faites payer le même tarif aux Cannois qu'aux Cannetans, vous faites payer deux fois aux Cannetans, en tant qu'usagers et en tant que contribuables puisqu'ils ont financé l'équipement et ils financent le déficit de fonctionnement. C'est pour cela que le socialisme ne marche pas parce que c'est le nivellement et l'égalitarisme qui conduit à l'iniquité et à l'injustice.

Grâce à vous, nous avons pu avoir un Débat d'Orientations Budgétaires qui nous a permis de philosopher sur des questions fondamentales de raisonnement. Il y a des exemples, des contre-exemples, il n'y a pas de vérité absolue et radicale parce que la radicalité est une régression intellectuelle.

L'intercommunalité est au service des communes, donc des habitants, avec un chiffre très simple. M. le Président a demandé que soit évalué par la Direction des Finances le total des économies réalisées par les communes grâce à l'intercommunalité, celui-ci a été évalué à 6 751 091 € en tout, sur les déchets notamment, grâce à l'intercommunalité. Vous le retrouvez dans les chiffres. Dans les 8 M€ de DGF intercommunalité, vous avez 3 M€ que vous retrouvez en résultat d'exploitation et 5 M€ que vous retrouvez pour financer ces économies pour les collectivités. Sur les 6 751 091 € d'économies réalisées par les communes, il y a 1,5 M€ d'économies pures, de mutualisation, et pour le reste, l'intercommunalité s'est substituée aux communes. On voit bien que, progressivement, la solidarité territoriale est en train de se mettre en place au sein de notre bassin de vie.

M. BROCHAND. - Je voulais justement dire ce que M. LISNARD vient de conclure : il y a, qu'on le veuille ou non, une solidarité réelle. Quand on fait le BHNS, il n'est pas payé par la ville elle-même, il est payé par la communauté et par une série de subventions qui viennent de la Région, de l'Etat et d'autres. Nous allons continuer le BHNS notamment vers Mougins. Nous allons encore emprunter de l'argent. La première tranche a été prévue à 100 M€. Cette somme n'a pas été payée par Le Cannet. Nous sommes à plus de 3 millions de kilomètres de services produits par an. C'est une économie formidable pour Mme TABAROT et Le Cannet.

Par ailleurs, au lieu de dépenser 45 000 litres d'essence par semaine, on en dépense que 41 000, nous faisons donc 4 000 litres d'économies par semaine. Ces économies vont servir à l'investissement dans de nouveaux bus.

Mais, là aussi, il faut que chaque ville ait la même rigueur de comptabilité et qu'elle ne pense pas, comme le gouvernement le fait en ce moment, on fait des économies et ils n'en font pas. Nous pouvons vous montrer les économies réalisées, nous les avons faites et nous continuons à les faire, que ce soit à Cannes, à Mandelieu ou ailleurs. Nous les faisons aussi à travers les frais de fonctionnement. Nous sommes à 4 % de frais de fonctionnement pour les personnels, mais, à côté, dans d'autres intercommunalités, ils sont à 15 %. Cela signifie que nous faisons attention à l'argent public que l'on nous confie et que nous le remettons d'une façon générale pour que chacun puisse en profiter. Il y a ce que l'on appelle les mutualisations. Nous avons commencé à voir comment on pouvait mutualiser. On va peut-être mutualiser des services qui vont nous permettre de faire des économies. Mais, malheureusement, il faut aussi investir, nous ne pouvons pas rester en ne faisant que des économies. Nous les faisons, et je pense que l'on fait le contraire de ce que fait le gouvernement. Oui, M. GARCIA ABIA. Regardez les bilans des cinq communes, il n'y en a pas une qui est en faillite. Regardez autour de vous, et vous allez voir les différences. C'est une question de compétence et de gestion. C'est trop facile de dire que l'on va faire de la solidarité. D'accord, à condition que tout le monde se conduise de la même manière vis-à-vis des recettes et des dépenses. Vous pouvez avoir un beau-père qui est fauché, vous lui donnez de l'argent, pourquoi pas ? Nous ne sommes pas dans ce cadre-là. Si c'est cela l'économie de la France, ce n'est même pas la peine de continuer, on est en faillite dans un an.

M. GARCIA ABIA. - Je ne vous ai pas parlé de cela.

M. BROCHAND. - Vous avez dit tout à l'heure qu'il serait bon que l'intercommunalité investisse à la place des communes dans un certain nombre de domaines, en particulier sur le BHNS. On regardera.

M. GARCIA ABIA. - Donc, je n'ai rien dit d'extraordinaire.

M. BROCHAND. - Nous sommes d'accord avec vous pour la solidarité, bien entendu.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 ayant eu lieu en son sein, le Conseil Communautaire en prend acte.

7.- Attribution d'une subvention à la Ville de Cannes pour l'organisation du Carrefour des Métiers de Cannes de l'Hôtellerie, de la Restauration, de l'Évènementiel et du Nautisme - Édition 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Justement, dans le cadre de cette solidarité territoriale, nous allons nous associer au Carrefour des Métiers de Cannes de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Évènementiel. Et puis, comme nous avons créé le pôle d'excellence du Nautisme qui est d'intérêt communautaire, et que la Ville de Cannes a rajouté cette dynamique dans ce forum, je vous propose de lui accorder une subvention relativement modeste de 2 700 €.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8.- Désignation du membre titulaire représentant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué en vue de l'acquisition de carburant

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Cette Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour l'acquisition de carburant doit être composée d'un représentant issu de la C.A.O. de la Communauté d'agglomération, d'un représentant issu des Communes de Cannes, Mougins, Théoule-sur-Mer, et du C.C.A.S. de Cannes. Il s'agit donc de procéder à cette désignation pour la C.A.P.L. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de retenir la candidature de M. Alain RAMY, lui-même délégué communautaire et membre titulaire de la C.A.O. de la Communauté d'agglomération, en précisant que l'intéressé a accepté de représenter la Communauté d'agglomération à la C.A.O. du groupement. En outre, dans la mesure où la Communauté d'agglomération est coordinatrice du groupement, son représentant serait président de cette C.A.O. Cette désignation a lieu au scrutin majoritaire et à bulletins secrets. Cependant, je voudrais vous proposer de procéder à main levée, si vous en êtes d'accord.

Ma première question est donc : est-ce que vous êtes d'accord pour procéder à main levée à la désignation du représentant de la C.A.P.L. au sein de cette C.A.O. ? *(Aucune opposition)*

A l'unanimité, merci.

Nous vous proposons donc la candidature de M. Alain RAMY.

Y a-t-il d'autres candidatures parmi les titulaires de la C.A.O. de la Communauté d'agglomération ? *(Aucune autre proposition)*

Nous passons donc au vote pour la candidature de M. RAMY.

La désignation de M. Alain RAMY en qualité de membre titulaire et de Président de cette C.A.O., est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. CLOS, M. GARCIA ABIA et Mme DORTEN).

9.- Fixation du montant des amendes forfaitaires en cas d'infractions sur le Réseau PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit de simplifier le montant de ces amendes et de passer de 32,80 € à 33 € pour les voyageurs qui sont munis d'un titre non valable ou non validé. En revanche, pour ceux qui ne sont porteurs d'aucun titre et qui, de manière délibérée, ont voulu s'affranchir de toute participation aux transports, nous vous proposons de passer de 49,30 € à 50 €. Je mets cette disposition au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Convention bipartite entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'ex-Syndicat Intercommunal des Transports Publics de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne TAD 18 - Avenant n° 1 à intervenir avec la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agissait d'un transport à la demande n° 18 qui concernait Vallauris. Il s'agit d'entériner, par voie d'avenant, la substitution de la C.A.P.L. au S.I.T.P. qui était signataire avec la C.A.S.A. Cette convention d'exploitation de la ligne TAD 18 assure la liaison entre Cannes et Vallauris. En même temps, je vous propose son changement de dénomination puisqu'elle ne s'appellera plus le TAD 18, mais le PALM BUS n° 9 qui fera exactement la même chose.

Une nouvelle convention sera proposée lors du prochain Conseil concernant, d'une part, l'extension de cette ligne, c'est-à-dire que nous irons un peu plus loin dans Vallauris pour accueillir et transporter un peu plus de clients, à la demande de la C.A.S.A., avec une participation plus importante de la C.A.S.A., puisque le kilométrage sera plus important sur son territoire.

Et nous prendrons une délibération, lors du prochain Conseil Communautaire, pour la transformation en ligne régulière de cette ligne, nous pourrions ainsi transporter régulièrement des personnes de la C.A.S.A. sur le territoire de la Communauté d'agglomération, le matin et le soir. Cette convention qui va nous lier à la C.A.S.A. répond à une logique et à une demande des usagers.

Y a-t-il des demandes de précision ?

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- D'abord, merci pour votre présence.

Je voulais simplement vous avertir que nous avons fait des communiqués de presse contre la taxe de mouillage proposée par le Gouvernement à l'encontre des plaisanciers, et que nous attendons véritablement la loi qui l'instaure puisqu'elle n'est pas complètement votée.

Il s'agit, là encore, d'une nouvelle taxe que le Gouvernement propose, hors toute concertation, d'imposer à tout plaisancier dans un périmètre d'une aire protégée, une taxe de mouillage pouvant aller jusqu'à 100 € par jour pour un bateau à moteur de 5 mètres, et jusqu'à 300 € par jour pour un voilier de 15 mètres. Nous allons vous proposer prochainement une motion là-dessus. Nous l'avons déjà faite.

M. LEROY.- Une précision : sur 5 400 anneaux que nous avons à Mandelieu, plus de 5 000 sont des tout petits propriétaires qui ne sortiront plus car ils n'ont pas les moyens de payer 100 €. C'est une taxe profondément injuste qui n'a rien à voir avec la profession, mais qui taxe les citoyens.

La séance est levée à 16h30.